

La coopérative [RAILCOOP](http://www.railcoop.fr), qui avait pour ambition de créer des liaisons ferroviaires entre différentes grandes villes françaises sans passer nécessairement par Paris, dont notamment Toulouse-Saint-Brieuc, devrait mettre la clé sous la porte. "Le schéma prévu pour sortir du redressement judiciaire est désormais caduc. En l'état, le tribunal de commerce de Cahors ne devrait pas avoir d'autre choix que de prononcer, le 15 avril 2024, la liquidation de notre coopérative" a expliqué l'entreprise à ses sociétaires. www.railcoop.fr